



I-2013-U-11-4534-01 (2466)

Dépôt: N. Laurent Posar

13.05.2014

## Motion

### La Chambre des Députés

- Vu la situation révoltante de l'enlèvement de masse sans précédent de plus de 200 lycéennes, jeunes filles âgées entre 12 et 17 ans, le 14 avril 2014 de leur établissement scolaire de Chibok, dans l'Etat de Borno au nord-est du Nigeria ;
- considérant un nouvel enlèvement de onze autres adolescentes, âgées de 12 à 15 ans, le 4 mai 2014, à Warabe et Wale, toujours dans l'Etat de Borno au nord-est du Nigeria ;
- considérant le massacre récent dans la nuit du 5 au 6 mai 2014 à Gamboru Ngala, ville proche de la frontière camerounaise dans l'Etat de Borno, au cours duquel des centaines de personnes ont été tuées ;
- considérant que tous ces rapt et attaques ont été perpétrés par l'organisation terroriste « Boko Haram », dont le nom signifie "l'éducation occidentale est un péché" en langue haoussa, responsables, depuis l'année 2009, de la mort de milliers de personnes au cours d'attaques visant des écoles, des églises, des mosquées et des symboles de l'État et des forces de l'ordre (plus de 1.500 depuis début 2014),
- considérant qu'après quatre semaines, il n'a pas encore été possible de libérer les lycéennes enlevées ;
- considérant la déclaration à la presse du Conseil de sécurité des Nations Unies du 9 mai sur les attaques au Nigéria et les conclusions du Conseil de l'Union européenne du 12 mai sur les enlèvements de jeunes filles au Nigéria ;

### Invite le Gouvernement

- à exprimer son soutien au gouvernement nigérian dans la résolution de ces crimes détestables;



- à encourager les autorités du pays à coopérer pleinement avec les équipes d'experts étrangers, composées de militaires et policiers, envoyés sur place pour aider les autorités nigérianes à rechercher les captives ;
- à intervenir auprès du gouvernement nigérian pour qu'il poursuive ses efforts, dans le respect de ses obligations découlant du droit international, en particulier du droit international des droits de l'homme, du droit des réfugiés et du droit humanitaire, pour protéger ses citoyens et venir à bout de l'insurrection de l'organisation terroriste « Boko Haram » qui est une menace à la stabilité de l'Afrique de l'Ouest et Centrale ;
- à continuer à traiter de manière prioritaire le sujet également au niveau des organisations internationales telles l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies

*M.A.*  
(Marc Angel)

*F. Kartheiser*

*E. Berger*

*C. Adam*  
(Claude Adam)

*mm*